



## Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

### Rapport du Secrétariat

#### NATIONS UNIES

1. L'OMS a continué à défendre le rôle central de la santé dans la réduction de la pauvreté et le développement, s'associant plus étroitement au processus intergouvernemental des Nations Unies, en particulier avec le **Conseil économique et social** dans sa fonction clé d'organe de coordination pour les questions économiques et sociales. L'OMS et le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies ont coparrainé une séance spéciale du Conseil Macroéconomie et Santé (8 février 2001). Le travail de l'OMS sur la santé, la pauvreté et le développement est également lié à des conférences telles que le Sommet mondial sur le développement durable (Rio +10) (Johannesburg, Afrique du Sud 2002), la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001), la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (juin 2001), et le Sommet intergouvernemental sur le financement pour le développement (Mexico, 2002).
2. L'OMS présentera un rapport conjoint avec ses partenaires du système sur le paludisme et les maladies diarrhéiques, y compris le choléra, à la session de fond du Conseil en 2001. Le débat de haut niveau portera plus spécialement sur l'appui fourni par le système des Nations Unies aux pays d'Afrique en faveur d'un développement durable.
3. Le Groupe spécial des Nations Unies sur la lutte antitabac a examiné les activités interorganisations en matière de lutte antitabac (décembre 2000), y compris une étude de la FAO sur les stratégies de réduction et des études de la Banque mondiale sur l'impact de la privatisation sur le secteur du tabac. L'OMS contribue dans une large mesure au rapport du Secrétaire général sur le travail du Groupe spécial pour la session de fond du Conseil en 2002.
4. L'OMS a été invitée à participer à l'évaluation de l'écosystème du millénaire, dispositif de coopération avec la FAO, l'UNESCO, le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et l'Université des Nations Unies. Ce dispositif réunit les secrétariats de conventions internationales dans des domaines tels que les changements climatiques et la biodiversité. Des négociations sont en cours en vue de la participation de l'OMS aux évaluations mondiales et régionales des conséquences des changements observés dans les écosystèmes mondiaux sur la santé publique.

5. En préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/SIDA, qui associera les gouvernements et les organisations du système des Nations Unies, l'OMS a participé au groupe de référence opérationnel à New York, présidé par l'ONUSIDA. L'OMS a été désignée comme l'organisation chef de file de l'une des quatre tables rondes prévues pendant la session extraordinaire, celle qui portera sur la prévention et les soins.

6. La coopération de l'OMS avec la **Division de la Promotion de la Femme** des Nations Unies **en 2000** a été nettement centrée sur la pandémie de VIH/SIDA et ses incidences sexospécifiques. L'OMS a fourni un soutien technique à la réunion du groupe d'experts sur les femmes et la discrimination raciale (novembre 2000). Elle a également collaboré au cours de l'année avec le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, l'OIT, l'UNICEF et le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, contribuant de façon importante au plan à moyen terme du système pour la promotion de la femme, 1996-2001.

7. L'OMS a également contribué au comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » (juin 2000) en établissant un jeu de 16 fiches d'information sur la santé des femmes et en organisant un groupe de travail sur la santé mentale des femmes aux Nations Unies. L'OMS a aussi largement contribué aux réunions sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

8. En tant que membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le Développement, l'OMS a participé au **programme de réforme** du Secrétaire général pour consolider le système des Nations Unies dans les pays et encourager une plus grande unité de but et une cohérence accrue. En décembre 2000, 110 bilans communs de pays et 44 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient achevés ou en cours, et plus de 40 équipes de pays avaient suivi des programmes mixtes de formation.

9. Une stratégie et plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le Développement contre la pauvreté a été adoptée et envoyée à tous les bureaux de pays des Nations Unies comme document d'orientation et de référence. Un plan pour la mise en oeuvre de l'initiative en faveur de l'éducation des filles a été mis en place. Au total, 40 maisons et services communs des Nations Unies sont opérationnels dans les pays.

10. Un programme de mobilité interinstitutions a été établi en vue de créer une « équipe mondiale » compétente, polyvalente, mobile et intégrée pour les opérations futures des Nations Unies. Une note d'orientation sur l'élaboration des programmes/projets conjoints a été envoyée à toutes les équipes de pays. Les annonces de vacances de postes et d'emplois à court terme sont échangées entre les organisations participantes du système des Nations Unies pour favoriser une mobilité accrue du personnel. Une structure unifiée pour le recrutement des conjoints a été proposée.

## **PROGRAMMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES**

11. Les programmes de l'OMS et des Nations Unies ont beaucoup collaboré dans un large éventail de domaines de travail au cours de l'année écoulée. L'OMS a activement participé aux comités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes légères sous tous ses aspects (New York, juillet 2001), qui cherchera à renforcer les efforts internationaux déployés pour prévenir, combattre et

---

éradiquer le commerce illicite des armes légères. Entre autres activités connexes futures figure un projet d'étude sur l'impact des armes légères sur la santé dans le monde.

12. L'OMS a accueilli une réunion interinstitutions (Genève, février 2001) pour examiner les aspects éthiques, juridiques et sociaux de la génétique humaine avec l'UNESCO, la FAO, l'OMPI, l'OMC et l'OCDE. Les travaux futurs de l'OMS dans ces domaines associeront aussi étroitement ces organisations et les commissions internationales de bioéthique.

13. A la demande du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les handicaps, l'OMS a effectué une enquête en 2000 sur la mise en oeuvre des quatre règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés dans le domaine de la santé.

14. On s'est efforcé en permanence de mieux intégrer l'activité de l'OMS dans les stratégies globales du système des Nations Unies pour le développement et la lutte contre la pauvreté, en particulier en liaison avec la **Déclaration du Millénaire** adoptée au Sommet du Millénaire (New York, septembre 2000). Le CAC a permis à l'OMS et aux chefs de secrétariat des organisations du système de bénéficier de l'élan politique de la Déclaration et de coordonner les efforts pour mettre en oeuvre les principaux buts et cibles du Sommet. L'OMS s'est particulièrement intéressée au suivi des activités concernant la pauvreté et la santé, la réduction de la mortalité maternelle, le VIH/SIDA, la protection de l'environnement, les mines antipersonnel, les sanctions et les mesures pour faire face aux besoins spéciaux de l'Afrique. L'OMS et les autres institutions feront rapport sur les progrès accomplis au CAC en avril 2001.

15. L'OMS a maintenu ses liens de coopération étroits avec la **Commission économique pour l'Afrique (CEA)**. Le Deuxième Forum sur le développement de l'Afrique (Addis-Abeba, octobre 2000), qui a associé la CEA, l'OIT, l'OMS, la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, l'ONUSIDA et l'Organisation de l'Unité africaine, a débouché sur le Consensus africain et plan d'action pour le développement de l'Afrique, focalisé sur le SIDA : un défi sans précédent pour les leaders au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce Consensus et plan d'action sera soumis au sommet spécial sur le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses apparentées en Afrique (Abuja, avril 2001) en vue de son approbation par les chefs d'Etat africains et leurs partenaires. A la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, les pays d'Afrique demanderont ensemble le soutien de la communauté internationale, l'allègement de leur dette et l'accès à des médicaments d'un prix abordable.

16. Le bureau de l'OMS à Addis-Abeba a continué de travailler avec le **Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)** pour définir une position africaine commune sur l'aide humanitaire. L'OMS a coordonné la mise en place d'un système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire plus efficace pour rassembler et diffuser en temps opportun des informations sur les situations de crise et les catastrophes naturelles. Les préparatifs d'un symposium mixte Nations Unies/OUA sur les catastrophes naturelles prévu en 2001 se sont étendus tout au long de l'année 2000, avec le soutien de l'OMS.

17. L'OMS a été l'un des membres principaux de l'Equipe spéciale interorganisations sur les mesures propres à assurer durablement la sécurité alimentaire, le développement agricole et d'autres aspects apparentés dans la Corne de l'Afrique. L'OMS a fourni un soutien technique et logistique pour la campagne de lutte contre la rougeole et pour la lutte contre le VIH/SIDA, la diarrhée, la tuberculose et le paludisme, ainsi que pour le développement à long terme destiné à assurer la sécurité alimentaire dans la région.

18. L'OMS a travaillé en liaison étroite avec le **Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme** pendant l'année écoulée, participant aux comités qui surveillent le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'OMS a collaboré, par son soutien technique, à la rédaction de la déclaration sur le droit au meilleur état de santé possible, inscrit dans le Pacte international. Elle a intensifié ses activités sur la santé des populations autochtones et ses efforts pour intégrer les droits de l'être humain dans l'action en faveur de la santé et du développement. Elle a participé à une mission interorganisations chargée d'évaluer les droits de l'homme au Yémen, afin d'intégrer les droits de l'être humain dans le développement durable. Un atelier national sur les droits de l'être humain au Yémen (avril 2001) élaborera un plan d'action commun.

19. L'OMS a continué de collaborer étroitement avec l'**ONUSIDA** à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie mondiale pour prévenir la transmission mère-enfant du VIH. Au nombre des activités figuraient le dépistage de terrain et l'adaptation de guides cliniques dans trois pays d'Afrique et en Thaïlande, ainsi qu'un soutien aux recherches sur les pratiques optimales d'alimentation des nourrissons pour réduire au maximum le risque de transmission mère-enfant du VIH. L'OMS a également collaboré avec l'**ONUSIDA** à des projets de recherche conjoints, notamment sur la protection contre les grossesses non désirées, le VIH et les infections sexuellement transmissibles. En tant que membre de l'Equipe spéciale interorganisations, l'OMS a aussi publié des directives techniques sur le soutien psychologique aux mères vivant avec le VIH.

20. L'OMS a fourni un soutien technique aux pays par l'intermédiaire de l'**ONUSIDA** pour réduire la vulnérabilité sociale des femmes et des fillettes et la propagation du VIH et des infections sexuellement transmissibles, en élaborant des lignes directrices à l'intention des personnels nationaux et des interventions factuelles pour prévenir ces infections. L'OMS a contribué à l'organisation d'un cours de formation de l'**ONUSIDA** sur le VIH et l'alimentation des nourrissons. Elle a aussi travaillé avec l'**ONUSIDA**, l'**UNICEF** et le **FNUAP** sur une consultation sur les services de santé accueillants pour les jeunes (mars 2001), axée spécialement sur les groupes vulnérables tels que les adolescents de sexe masculin et les réfugiés, et collaboré sur des interventions conjointes intéressant les services de santé avec l'**UNICEF**, le **FNUAP** et le Haut Commissariat pour les Réfugiés. L'OMS a aussi présidé l'Equipe spéciale mixte de l'**ONUSIDA** sur les jeunes.

21. L'**ONUSIDA** a uni ses efforts à l'initiative de l'OMS « Halte à la tuberculose » ; sa participation aidera à faire face plus efficacement aux épidémies de VIH et de tuberculose.

22. Début 2000, l'OMS et l'**ONUSIDA** ont lancé l'initiative pour le vaccin anti-VIH, sous la direction du Comité consultatif OMS-**ONUSIDA** pour le vaccin anti-VIH. Cette nouvelle initiative renforcera la capacité des pays en développement à tester les vaccins candidats et à promouvoir les recherches sur de nouveaux vaccins. L'OMS a continué à travailler sur un projet **ONUSIDA** concernant les tumeurs liées au VIH en Afrique, afin de définir le traitement et les soins les plus efficaces pour les malades atteints de cancers liés au VIH.

23. L'OMS a travaillé avec l'**UNICEF** sur une stratégie mondiale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, contribuant à l'élaboration de modules sur l'alimentation des nourrissons dans les situations d'urgence. L'OMS, avec la Banque mondiale et l'**USAID**, était aussi membre d'un groupe de travail interorganisations sur la prise en charge intégrée familiale ou communautaire des maladies de l'enfance, présidé par l'**UNICEF**.

24. Le **FNUAP** a continué à coparrainer les activités de l'OMS sur la santé génésique par le biais du Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine. Des travaux récents ont porté sur les technologies pour la planification familiale et la santé génésique au Viet Nam et sur l'amélioration de la qualité des soins et des services de santé génésique.

25. L'OMS a travaillé avec le FNUAP et l'UNICEF sur les recommandations du Comité de Coordination concernant la réduction de la mortalité maternelle, la santé et le développement des adolescents, le VIH/SIDA et la vaccination, et sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994).

26. L'OMS a travaillé en étroite relation avec la **CNUCED** sur les préparatifs de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le but de la Conférence est d'accélérer le développement socio-économique durable dans les pays les moins avancés et elle réunira les ministres des finances, du commerce et de la planification. L'OMS est l'organisation chef de file pour l'une des sept séances de la Conférence, axée sur le rôle de la santé dans l'amélioration de la productivité, qui traitera des investissements en faveur de la santé, de l'amélioration de la productivité humaine et de la croissance économique, de la mondialisation et de la santé des pauvres, et du commerce comme instrument destiné à promouvoir l'amélioration de la santé dans les pays les moins avancés.

27. L'OMS a aussi collaboré avec la CNUCED au renforcement de la capacité des pays à analyser et combattre les effets de la mondialisation et du commerce sur la santé, et à l'élaboration d'un cadre pour l'intégration de la protection de la santé dans le plan d'action en vigueur de la CNUCED.

28. L'OMS a coopéré avec le **PNUCID** à la prévention primaire des toxicomanies, y compris l'usage des stimulants du type amphétamine, la participation de la communauté au traitement de la toxicomanie, et l'évaluation du traitement des troubles pour l'usage de substances psychoactives. L'OMS était représentée au sein de l'Organe international de Contrôle des Stupéfiants et de la Commission des Stupéfiants en 2000, conformément aux conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues.

## **ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS**

29. L'OMS et l'**OIT** ont célébré conjointement la Journée mondiale de la Santé mentale 2000 (Genève, 10 octobre 2000) sur le thème de la santé mentale sur le lieu de travail, et elles ont publié une brochure commune sur « La santé mentale et le travail : impact, problèmes et bonnes pratiques ».

30. Dans le contexte de la collaboration de longue date avec la **FAO** dans le cadre du Programme mixte FAO/OMS sur les Normes alimentaires et des comités mixtes d'experts, l'OMS a joué un rôle particulièrement actif dans les domaines des normes applicables à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et de l'iodation du sel. Les deux organisations ont aussi intensifié leurs efforts pour élaborer un système d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité et la pauvreté. Deux symposiums conjoints sont prévus lors du Dix-Septième Congrès international sur la Nutrition (Vienne, août 2001), sur les politiques et les plans nationaux de nutrition.

31. L'OMS a continué à collaborer avec la **Banque mondiale** pour améliorer la connaissance, au plan international, des problèmes liés à la santé, à la nutrition et à la population. La compétence technique de l'OMS a aussi aidé à améliorer la conception, la supervision et l'évaluation des projets de pays liés à la santé et soutenus par la Banque mondiale. L'OMS a également coopéré aux activités visant à réduire la

pauvreté dans le contexte de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La Banque mondiale fournit un appui financier important au Programme spécial OMS de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales, au Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine, au projet Faire reculer le paludisme, au Programme de Lutte contre l'Onchocercose, à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et au Réseau sanitaire mondial, ainsi qu'à l'initiative mondiale pour la santé à l'école, et à l'Observatoire européen sur les Systèmes de Santé.

32. L'OMS a proposé à la Banque mondiale les services d'un membre du personnel de rang supérieur pour collaborer à l'élaboration de politiques visant à assurer que les interventions dans le domaine de la santé infantile qu'elle finance correspondent aux meilleures pratiques. Dans le cadre de la PPTE, l'OMS et l'UNICEF ont collaboré avec la Banque mondiale sur les composantes santé, nutrition et population des documents relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté ; trois ateliers infrarégionaux ont été organisés en Afrique subsaharienne en 2001.

33. La Banque mondiale et l'OMS ont aussi collaboré dans le domaine des systèmes de santé et du financement des soins de santé, par exemple pour l'élaboration d'un document, avec l'OIT, pour la Commission Macroéconomie et Santé. De plus, des membres du personnel de l'OMS ont enseigné dans le cadre du cours pilote de la Banque mondiale sur la réforme du secteur de la santé. Au nombre des plans futurs figurent un cadre pour la performance des systèmes de santé en Inde et une étude sur les systèmes de financement communautaires dans plusieurs pays.

34. L'OMS a été admise en qualité d'observateur au Conseil des Aspects des Droits de Propriété intellectuelle qui touchent au Commerce de l'OMC, ce qui lui a permis de surveiller les discussions sur l'accès aux médicaments protégés par un brevet. L'OMS a aussi le statut d'observateur auprès du Comité des Mesures sanitaires et phytosanitaires et du Comité des Obstacles techniques au Commerce de l'OMC et elle assiste régulièrement aux réunions de ces organes. Des membres du personnel de l'OMC ont contribué à un atelier organisé par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est sur la mondialisation, le commerce et la santé, et à des séminaires régionaux sur l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et la salubrité des aliments.

35. Une réunion conjointe OMS/OMC (Norvège, avril 2001) a porté sur les prix différenciés des médicaments et permis le resserrement des relations de travail sur la santé et le programme commercial multilatéral. Une séance d'information technique sur les problèmes actuels concernant le commerce et la santé a été organisée en liaison avec la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, et un atelier de formation conjoint (Genève, septembre 2001) examinera les incidences pour la santé publique des accords de commerce multilatéraux. L'OMS élabore actuellement une stratégie sanitaire pour la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

36. L'OMS collabore étroitement avec l'UNICEF et la Banque mondiale dans le cadre de l'**Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination** afin d'imprimer un nouvel élan à la vaccination dans le monde. L'Alliance, qui est financée par le nouveau Fonds mondial pour les Vaccins de l'Enfance, soutenu par le Programme Bill et Melinda Gates pour les vaccins de l'enfance, plusieurs gouvernements et des établissements de santé publique, aide les pays à faible revenu à améliorer leurs systèmes de santé et à adopter de nouveaux vaccins.

## ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

37. La coopération de l'OMS avec l'**Union européenne**, en particulier avec son organe directeur, la Commission des Communautés européennes, a été renforcée par de nombreux liens entre les Etats Membres de l'Union et le Siège et les bureaux régionaux de l'OMS. Un nouveau cadre de coopération, établi le 14 décembre 2000, est axé plus spécialement sur le VIH/SIDA, les maladies émergentes, la lutte antitabac, la santé mentale, la salubrité de l'environnement et la salubrité des aliments.

38. Un séminaire conjoint sur l'environnement et la santé (Bruxelles, septembre 2000) a défini des domaines stratégiques de coopération intéressant la qualité de l'air et de l'eau, les transports, le bruit, la sécurité des substances chimiques, la radioprotection, les changements climatiques, l'environnement, les indicateurs sanitaires et d'autres questions d'intérêt commun. Une manifestation par satellite sur les avantages pour la santé liés à l'atténuation des changements climatiques a été organisée conjointement par la Commission et le Centre européen de l'OMS pour l'Environnement et la Santé à la Sixième Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (La Haye, novembre 2000). L'OMS a également organisé une conférence ministérielle européenne sur les jeunes et l'alcool (Stockholm, février 2001) avec le Gouvernement suédois. L'OMS fournit des informations sur les tendances dangereuses dans le domaine de la santé pour la stratégie de l'Union sur le développement durable et elle contribue aux préparatifs de l'Union pour le Sommet mondial sur le développement durable. La Commission européenne a été le quatrième donateur pour les activités humanitaires et de secours d'urgence de l'OMS en 2000.

39. L'OMS et le **Conseil de l'Europe** coopèrent dans le cadre du Comité européen de la Santé. Le Département européen pour la Qualité des Médicaments est un partenaire important en ce qui concerne les normes pour le contrôle de la qualité des substances pharmaceutiques ; le Groupe européen de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) coopère aussi étroitement avec l'OMS. Récemment, la coopération entre l'OMS et le Conseil a notamment porté sur les aspects sanitaires du Pacte pour la stabilité en Europe et sur la bioéthique. Un projet d'accord tripartite entre le Conseil, la Commission européenne et l'OMS encouragera une coopération accrue dans le domaine de la santé.

40. L'OMS a récemment développé sa coopération avec l'**OCDE**, en particulier concernant les systèmes de santé, l'évaluation de l'état de santé, les méthodes et les données pour les comptes nationaux de la santé, et la législation sanitaire, en collaboration avec l'UNESCO, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'OMS a également publié un guide à l'usage des responsables des comptes nationaux de la santé avec l'OCDE, la Banque mondiale et l'USAID. L'OCDE a fourni des données sur les dépenses de santé pour l'élaboration du *Rapport sur la santé dans le monde*.

## MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

41. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =